

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2015 – 19h

=====

L'an deux mil quinze, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LODENET Philippe, Maire.

Conseillers présents : Mme TANCHOUX Valérie, M. ROBICHEZ Yves, Mme TRASSEBOT Dany, Mme CZORNENKA Corinne, M. PILOU Fabrice, Mme AUGER Patricia, M. CASSEAUULT Michel, Mme QUERUT Jeanine et M. CHALOPIN Michel.

Absents ayant donné pouvoir : M. SERVERA Guy, Mme LIZIER Céline, M. MELLOTT Bernard et M. GOUJON Bruno.

Absents excusés : M. THER Michel, Mme DECAUX Jeannine, M. BASSAÏSTEGUY Thierry, Mme VAISALA Catherine et Mme LENORMAND Valérie.

Secrétaires de séance : M. ROBICHEZ Yves et Mme PAILLET Nathalie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 janvier 2015.

PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CURAGE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES - SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du projet de convention de groupement de commandes entre les communes d'Ouvrouer les Champs, de Sandillon, de Férolles, de Darvoy, la communauté de commune VALSOL et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA), qui a pour objet de se grouper, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, pour l'achat de prestations de services « Curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ».

Il est convenu :

- ° La commune de Sandillon est désignée comme coordonnateur du groupement de commande,
- ° Lancement d'une consultation groupée afin de sélectionner un prestataire, le coordonnateur étant chargé de signer le marché à procédure adaptée qui en déroulera (marché à bons de commande, d'une durée d'un an renouvelable une fois),
- ° Les membres du groupement planifieront les travaux d'entretien pour réduire les frais de mise à disposition du véhicule hydro-cureur,
- ° Paiement séparé des commandes par chaque membre du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** le projet de convention de groupement de commandes constitué pour le lancement de la consultation pour les travaux de curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

DÉLÉGATION DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R423-15, qui ouvre la possibilité aux communes de confier l'instruction de tout ou partie des demandes d'autorisation d'occupation du sol à un groupement de collectivités,

Vu l'adhésion de la commune de Darvoy à la Communauté de Communes des Loges,

Vu la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol, établie entre la Communauté de Communes des Loges et la commune de Darvoy,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un service d'instruction du droit des sols sera opérationnel à compter du 15 avril 2015. Ce service communautaire sera chargé de l'instruction des dossiers de permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme, c'est-à-dire du travail administratif, juridique et technique préalable à la proposition d'une décision à adresser au Maire, qui demeure l'autorité compétente.

Il ajoute le transfert au niveau intercommunal de l'instruction des dossiers susvisés ne peut résulter que d'une volonté politique librement exprimée par les autorités communales,

Il précise que la Mairie restera le lieu unique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la délégation de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol à la Communauté de Communes des Loges, à compter du **15 avril 2015**.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

INFORMATION DE L'INSTRUCTION DE FAISABILITÉ DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU PENDANT LES TRAVAUX

Suite aux travaux effectués par la commune de Jargeau concernant le passage des canalisations d'eaux usées sur la commune de Darvoy, Monsieur le Maire expose la possibilité de renforcer des réseaux d'eaux existants.

- Bouclage rue de la chaise,
- Renforcement et reprise des branchements rue des pointes,

Pour un montant total d'environ 100 000 €. Maîtrise d'œuvre non comprise.

Ce point sera étudié au moment du budget.

INFORMATION SUR L'ETUDE DU SICTOM LIÉE AUX NOUVEAUX TARIFS DES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le Maire informe qu'une étude est en cours afin de mettre en place la redevance incitative. Une consultation des élus aura lieu au mois d'Avril 2015, elle sera suivie d'une consultation des usagers à partir du mois de juillet 2015.

BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

Monsieur le Maire forme le bureau de vote des Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015.

DIVERS

Monsieur Michel CHALOPIN, Conseiller, évoque le sujet des achats pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire au niveau du supermarché Casino à Darvoy.

↪ Un rendez-vous a été demandé par le gérant de Casino qui n'a pas pu être honoré. Monsieur le Maire évoque les problèmes de l'approvisionnement et en particulier l'absence de livraison, du respect de la chaîne du froid et de la disponibilité de certains produits. Monsieur le Maire souhaite rencontrer le gérant afin d'aborder ces problèmes.

INFORMATIONS

↳ Monsieur Fabrice PILOU, Conseiller, informe de l'avancement des travaux de la Micro-crèche.

↳ Suite au projet de la mise en place d'un Conseil Municipal d'enfants, et afin d'obtenir des renseignements, Madame Corinne CZORNENKA, Conseillère, a rencontré Madame Sophie HERON, Adjointe au Maire de JARGEAU et chargée du Conseil Municipal d'enfants.

Suite aux informations requises,
Le Conseil Municipal décide de créer une commission.

Conseil Municipal des enfants

- **Madame Corinne CZORNENKA**
- **Madame Valérie TANCHOUX**
- **Madame Patricia AUGER**
- **Monsieur Michel CHALOPIN**
- **Monsieur Philippe LODENET**

↳ Madame Valérie TANCHOUX, Adjointe au Maire, rappelle, qu'un intervenant « Mille lectures » interviendra le samedi 14 mars 2015 à 18 heures à la Salle des Associations de DARVOY.